



**Commune de Massongex**

Tél. 024.471.37.12 – info@massongex.ch

[www.massongex.ch](http://www.massongex.ch)

## Formulaire de demande de versement de la subvention à la réalisation d'un Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments plus (CECB® Plus)

### 1. Coordonnées du requérant

Nom : .....

Prénom : .....

Société (si nécessaire) : .....

Adresse complète : .....

NPA et localité : .....

Téléphone : .....

Adresse e-mail : .....

### 2. Coordonnées bancaires pour le paiement

Titulaire du compte : .....

Nom de la banque : .....

IBAN : CH.....

### 3. Conditions

- La Conseil a validé la demande de subvention à la réalisation d'un CECB® Plus avant la réalisation de l'audit.
  - Le propriétaire fait exécuter le CECB® Plus et transmet les documents requis à l'administration communale dans un délai d'une année après la validation de la demande de subvention par le Conseil, faute de quoi la subvention ne sera pas versée.
  - Le rapport remis au propriétaire doit présenter, en plus de l'état initial, au minimum deux variantes dont l'une présente une rénovation complète du bâtiment.
  - La prestation doit comprendre au minimum une heure de conseils à la restitution du rapport au propriétaire.
  - Si le montant facturé diffère du montant de l'offre validée par le Conseil communal, le montant de la subvention est calculé en fonction du montant le plus faible.
- Les conditions citées ci-dessus ne sont pas exhaustives ; la directive relative aux subventions communales en matière de politique énergétique et de mobilité fait foi.

### 4. Montant de l'aide

La subvention communale correspond au 50% du prix de l'établissement du CECB® Plus, avec un plafond à 1'000.- CHF.



**Commune de Massongex**

Tél. 024.471.37.12 – info@massongex.ch

[www.massongex.ch](http://www.massongex.ch)

## 5. Procédure

Le requérant transmet les documents suivants à l'administration communale :

- Le présent formulaire dûment complété et signé
- Le rapport final CECB® Plus, publié et signé (la version « draft » n'est pas admise)
- La facture de l'expert ayant réalisé l'audit énergétique

La procédure complète est définie dans la directive relative aux subventions communales en matière de politique énergétique et de mobilité.

Par sa signature, le requérant déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions d'octroi de l'aide figurant ci-dessus.

Lieu et date

Signature

Massongex, le.....

.....